



Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210129-D2021007SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et un
Le Mercredi 27 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER**.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Danielle **LE GALL**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Patrick **LE BRAS**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Guy **FAOUCHER**, Frédéric **LE BEUX**, Jacqueline **SABATIER** qui ont donné pouvoir respectivement à Jean-François **LE MAT**, Ludovic **RUHIER**, Marine **SENECHAL**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 27.01.2021 - 2021/007: RETRAIT DÉLIBÉRATION 2005/63 CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE PARCELLES APPARTENANT À M. HUIBAN JOEL AU LIEU DIT KERVEGANT CASCADEC:

RAPPORTEUR R. RAOUL

Par délibération du 28 Avril 2005, le conseil municipal de la Ville de Scaër avait approuvé la cession par M. HUIBAN Joël, à titre gratuit à la commune de deux portions de parcelles lui appartenant, cadastrées BL N° 318 et 408, situées au lieudit KERVEGANT CASCADEC. A l'époque M. HAMON Michel avait pris à sa charge les frais d'arpentage liés à cette cession car il résidait sur la parcelle BL 181.

Il existe une servitude de passage depuis les années 80 s'exerçant actuellement sur les parcelles cadastrées section BL numéros 408 et 318, d'une largeur de cinq mètres, coté nord-ouest permettant de rejoindre le chemin communal de "Kervégant" telle qu'il figure sur le plan.

Depuis cette délibération, aucune démarche n'ayant été faite chez le notaire et le propriétaire de ces parcelles ayant changé, M. Le Maire propose de procéder au retrait de la délibération 2005/63.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de M. RAOUL,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 20 Janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

- POUR : **25**

- CONTRE : **3**

Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Patrick **LE BRAS**,

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210129-D2021007SCA-DE

- ABSENTION : 1
Marie-Josée **CANEVET**

DECIDE

DE RETIRER la délibération 2005/63 telle que présentée.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

